



Affiché le 10/12/2024

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Renouvellement de la convention Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) pour l'année 2025.

Délibération n° 24 12 07

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

Absent : Monsieur Jean-Marc Rancurel

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Michel CALMET

Vu la compétence « développement économique » telle que définie à l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu la délibération n° 24 09 07 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024, qui autorisait la Communauté de Communes du Pays des Paillons à signer la convention avec INCA au titre de l'année 2024,

Considérant que la convention annexée à cette présente délibération modifie la précédente convention signée le 11 octobre 2024 afin qu'elle prenne fin le 31 décembre 2024,

Considérant que l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises, dans le but de favoriser leur pérennisation,

Considérant qu'entre le 1^{er} janvier 2023 et le 6 novembre 2024, l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » a octroyé un total de 77 000 euros de prêts d'honneur à 7 entreprises du Pays des Paillons et a contribué à la création de 21 emplois,

Considérant que la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2024 s'élève à 6 000 euros,

Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 25 novembre 2024.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le Président à signer la convention avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » (INCA) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- **Décide** d'allouer à l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » une participation financière d'un montant de 6 000 euros pour l'année 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : Monsieur Noël Albin.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. DRAGONI**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



CONVENTION INITIATIVE NICE COTE D'AZUR

ENTRE :

La Communauté de Communes du Pays des Paillons, domiciliée 55 bis RD 2204- La Pointe de Blausasc – 06440 – BLAUSASC - représentée par son président en exercice, Monsieur Cyril PIAZZA, habilité à cet effet par délibération n°24 12 07 du conseil communautaire en date du 05 décembre 2024,

ci-après dénommée **La Communauté de Communes du Pays des Paillons**

D'UNE PART

ET :

L'association Initiative Nice Côte d'Azur, Plateforme Initiative, association loi 1901 déclarée en Préfecture des Alpes-Maritimes le 29 avril 1997, sous le numéro de dossier W062002010, déclarée au Journal Officiel de la République Française le 24 mai 1997 et domiciliée à Nice, Le Space A - 208, boulevard du Mercantour 06200 NICE, représentée par Madame Claudie CROIZET, agissant en qualité de Présidente,

Ci-après dénommée **Initiative NCA**,

D'AUTRE PART

Il est convenu et exposé ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

Les créateurs d'entreprises ont difficilement accès au crédit bancaire classique, faute de garanties suffisantes. Même les créateurs qui disposent de financement personnel peuvent avoir besoin de soutien financier pour consolider leur projet. Certains chefs d'entreprise portent des projets de développement sans avoir toujours les moyens financiers nécessaires à leur concrétisation.

C'est pour permettre aux entrepreneurs de faire aboutir leurs projets que les signataires de la présente convention conviennent de soutenir la plateforme Initiative Nice Côte d'Azur, membre du Réseau Initiative France qui constitue un gage de crédibilité et une source de transferts d'expériences.

Cette plateforme, dont l'objet vise au développement socio-économique local, a pour vocation d'aider les créateurs, repreneurs et développeurs de Très Petites Entreprises (TPE). Elle leur apporte un soutien financier par l'octroi d'un prêt d'honneur et son expertise facilite leur accès aux crédits bancaires. Initiative

Nice Côte d'Azur demande aux porteurs de projets leur implication active dans la création ou la reprise de leur entreprise.

L'accompagnement du chef d'entreprise vise à vaincre son isolement et à accroître ses chances de réussite. Initiative Nice Côte d'Azur est un réseau d'entrepreneurs ; mise en réseau des entrepreneurs, des parrains bénévoles de l'association (experts-comptables, avocats, banquiers, chefs d'entreprise,...) et de ses partenaires.

ARTICLE 1 – Objet.

La présente convention a pour objet l'attribution d'une aide financière permettant à Initiative NCA de développer son action de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprise sur le territoire de La Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP), pour l'année 2025.

ARTICLE 2 – Présentation d'Initiative NCA

La plateforme a pour objet de soutenir les porteurs de projets économiques qui souhaitent être accompagnés techniquement et financièrement pour démarrer dans de bonnes conditions et augmenter leurs chances de réussite.

A cet effet, Initiative Nice Côte d'Azur propose un certain nombre de prestations :

- accueil et information des porteurs de projet,
- évaluation et validation des projets,
- soutien financier par l'octroi de prêt d'honneur sans intérêt, d'un montant s'élevant de 1 500 € à 30 000 € pour les projets de création ou de reprise et de 1 500 € à 40 000 € pour les projets de croissance,
- facilitation à l'accès à des financements complémentaires en développant des partenariats avec des banques locales,
- parrainage par des chefs d'entreprise ou des cadres en activité ou à la retraite,
- suivi de l'entreprise,
- mise en réseau.

Initiative Nice Côte d'Azur propose des prestations complémentaires au moyen de partenariats avec les organismes locaux d'aide à la création / reprise de TPE (chambres consulaires, boutiques de gestion, organismes d'aide à la création d'entreprise...).

La plateforme cherche ainsi à optimiser les moyens disponibles et à organiser les relations :

- des créateurs / repreneurs d'entreprise avec des organismes bancaires et financiers,
- des porteurs de projet avec des structures d'aide à l'emploi et à l'activité économique,
- des différents opérateurs qui interviennent sur la création d'entreprise, entre eux.

Les bénéficiaires de la plateforme sont :

- les Très Petites Entreprises et PME en création,
- les reprises d'entreprises,
- les entreprises à potentiel de développement ou ayant une difficulté conjoncturelle.

En 2015, Initiative Nice Côte d'Azur a constitué un fonds de prêt d'honneur croissance pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Depuis 1998, Initiative Nice Côte d'Azur a financé 2500 entreprises, octroyé plus de 22 millions d'euros de prêts d'honneur, et plus de 4 680 emplois générés ou maintenus.

En 2023, sur les territoires de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et de la CCPP, Initiative Nice Côte d'Azur a participé au financement de 129 projets d'entreprises avec 527 293 € d'aides directes et 968 738 € de prêts d'honneur qui ont permis de générer et maintenir 572 emplois.

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 06 novembre 2024, Initiative Nice Côte d'Azur a accordé 77 000 € de prêts d'honneur à 7 entreprises du Pays des Paillons et participé à la création de 21 emplois.

ARTICLE 3 – La zone d'intervention.

La zone d'intervention d'Initiative NCA est celle du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et depuis le 12/09/2013 de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP).

ARTICLE 4 – Engagements des parties.

4-1 : Initiative NCA

Initiative NCA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des missions pour lesquelles elle est subventionnée, à savoir :

- la Plateforme assure, outre la gestion des fonds pour le prêt d'honneur, l'organisation du Comité d'agrément et de son fonctionnement,
- pour ce qui concerne l'accueil et l'ingénierie des projets, elle prend généralement appui sur les structures d'accompagnement (les chambres consulaires, organismes d'aide à la création d'entreprises,...) et les professionnels conseils (experts comptables, avocats,...),
- elle suscite et coordonne l'intervention des parrains,
- elle développe des collaborations nécessaires afin de :
 1. faciliter l'accès aux crédits et aux produits bancaires,
 2. faciliter l'accès à d'autres financements (Mon Projet d'Entreprise, ...),
 3. faciliter l'accès aux Garanties pour inciter les organismes financiers et bancaires à financer les entreprises ciblées

Initiative NCA s'engage à apposer le logo de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, ou à faire mention de sa contribution sur les supports de communication assurant la promotion de son activité en lien avec le territoire.

Initiative NCA pourra communiquer à la Communauté de Communes du Pays des Paillons, sur demande, la liste et les coordonnées professionnelles des entrepreneurs accompagnés.

4-2 : La Communauté de Communes du Pays des Paillons.

La Communauté de Communes du Pays des Paillons :

- s'attache à mobiliser ses services et ses partenaires autant que de besoin afin d'apporter son soutien au dispositif,
- déploie le Kit commune : diffuse les plaquettes et affiches d'information d'Initiative NCA aux blasons des communes dans tous les points d'accueil de la CCPP, mairies, ...

- Oriente les porteurs de projets ou les chefs d'entreprises ayant besoin d'un soutien financier et d'être accompagnés vers Initiative NCA,
- Facilite le repérage et la nomination d'ambassadeurs relais d'Initiative NCA et interlocuteur privilégié des communes,
- valorise l'action de l'association dans tous ses supports de communication: lettre intercommunales et communales, site internet, web et TV...
- participe à l'évolution de la plateforme Initiative NCA,
- désigne un représentant élu pour siéger au Conseil d'Administration d'Initiative NCA. Cette candidature est soumise à élection en Assemblée Générale,
- apporte son concours financier afin de soutenir l'action d'Initiative NCA.

L'engagement financier annuel pour l'exercice 2025 est de 6 000 € pour soutenir le budget d'accompagnement des créateurs de l'association.

Les versements seront effectués de la manière suivante :

- 100 % durant le dernier trimestre 2025.

ARTICLE 5 – Contrôle de l'utilisation des fonds.

5-1 : Contrôle de l'activité d'Initiative NCA.

Initiative NCA rend compte de son action relative aux engagements décrits à l'article 4-1 de la présente convention.

Elle s'engage à fournir, au titre de l'année 2025, le rapport d'activités dans le mois suivant son approbation, ainsi que le bilan, le compte de résultat, le compte administratif et les annexes dûment certifiés par le commissaire aux comptes, avec le rapport de ce dernier.

5-2 : Contrôle de l'utilisation des fonds versés à Initiative NCA.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention ou le refus d'en accepter le contrôle par la Communauté de Communes du Pays des Paillons entraînera sa restitution ainsi que la remise des documents nécessaires au suivi des actions en cours.

ARTICLE 6 – Durée, entrée en vigueur et reconduction.

La présente convention est établie pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La précédente convention ayant été signée le 11 octobre 2024, cette convention annule et remplace la précédente convention pour la période située entre le 1^{er} janvier 2025 et le 10 octobre 2025.

La poursuite du soutien de la Communauté de Communes du Pays des Paillons à Initiative NCA s'effectuera en fonction de l'analyse du bilan de l'action produite.

Au cours du dernier trimestre 2025, les parties se rencontreront afin d'analyser le bilan de l'action en cours et d'en redéfinir ensemble la poursuite pour les années suivantes.

ARTICLE 7 – Clause résolutoire.

Cette convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment et avec un préavis de huit jours, pour inexécution par l'autre partie de ses engagements.

ARTICLE 8 – Règlement des contestations.

Tout conflit ou problème d'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut, l'affaire sera portée par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Nice.

Fait à Blausasc, en deux exemplaires, le 10 décembre 2024

**Pour Initiative Nice Côte d'Azur
La Présidente,**

**Pour la Communauté de Communes du
Pays des Paillons,
Le Président,**

Claudie CROIZET

Cyril PIAZZA